



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 04 octobre 2021**

**Délibération n° 2021-113**  
**ACQUISITION PARCELLE AR 517 SISE RUE CHARLES DESPIAU - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 46**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Thierry TRIJOLET, Anne-Eugénie GASPARD à Gérard SERVIES, Jean-Charles ASTIER à Cécile SAINT-MARC

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard CHAUSSET**

Monsieur Thierry TRIJOULET, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme, Grands Projets Urbains, Habitat, Patrimoine et Politique de la Ville, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac a souhaité engager la création d'un 9<sup>ème</sup> parc dans le quartier de Pichey en procédant à l'acquisition d'une emprise naturelle privée de 8 hectares.

Par délibération n° 2018-188 en date du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'une première parcelle qui constitue aujourd'hui une partie de l'emprise du parc (1,6 hectares).

Suite à de nouvelles négociations foncières, l'opportunité d'une seconde acquisition s'est présentée. Elle concerne la partie de la parcelle AR 517 classée en zone Nu au PLU (zone naturelle) d'une contenance de 3 325.80 m<sup>2</sup> sise rue Charles Despiau.

Cette parcelle est située en mitoyenneté de la parcelle déjà propriété de la commune. Le propriétaire du terrain a formulé son accord à cette cession.

Les services des Domaines ont été consultés et ont produit un avis le 28 janvier 2021. La parcelle a été évaluée à un montant de 217 839,90 € soit 65,50€/m<sup>2</sup>, pour un terrain nu, avec une marge d'appréciation de 15%.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 28 janvier 2021,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 21 septembre 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle AR 517, partie classée en zone Nu, sise rue Despiau d'une surface de 3 325.80 m<sup>2</sup> pour un montant de 217 839,90 €, hors frais notariés et de publicité et d'enregistrement ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités et à signer tous les actes concernant cette acquisition dans les conditions susmentionnées.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 04 octobre 2021



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 05 octobre 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*